

La violence à l'école, ça vaut le coup d'agir ensemble!

Chers parents,

Le conseil d'établissement approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence proposé par le comité du Mode de vie de l'école. Il est maintenant disponible sur le site web du Centre de services scolaire. Suivre ce lien pour y accéder : [Plan lutte contre la violence et l'intimidation 2023-2024.pdf](#)

Tout au long de l'année, des capsules informatives seront consacrées à la prévention de la violence et l'intimidation à l'école. Notre première capsule mise à clarifier le conflit et l'intimidation. Durant le mois d'octobre, avec l'aide de la plateforme Moozoom <https://youtu.be/Ueu9wr1dFcc>, le personnel enseignant a parlé du thème de l'intimidation et de la notion du changement. Les éducatrices spécialisées ont également offert des ateliers en sous-groupe à certains élèves.

LES RÔLES DE CHACUN DES ACTEURS

ÉLÈVE

- **DéNONcer** lorsque tu es témoin ou victime d'un acte de violence ou d'intimidation.
- Aviser un adulte de confiance (parents, enseignant, éducateur, intervenant, etc.).

PARENTS

- Être à l'affût et à l'écoute de son enfant
- Aviser l'école de toute situation de violence ou d'intimidation en se référant aux définitions, afin que le personnel de l'école puisse intervenir.
- Collaborer avec le personnel de l'école pour trouver des solutions pour son enfant.
- Informer l'école si la situation se maintient ou si vous avez des inquiétudes.

Je peux aider la situation si :

- J'avise un adulte pendant ou après la situation
- Je dis à l'auteur des gestes de ne plus recommencer.
- Je réconforte la victime, je lui offre mon support pendant et après la situation.
- Je préviens que la situation ne se reproduise pas, en invitant la victime à se joindre à mon groupe d'amis.

Je peux aggraver la situation si :

- Je ne fais rien pendant ou après la situation.
- J'encourage l'auteur et/ou je ris.
- J'encourage la victime à se venger.
- J'utilise la violence pour venir en aide à la victime.

CONFLIT OU INTIMIDATION ?

Souvent le conflit et l'intimidation sont confondus, voici un aide-mémoire pour mieux les différencier¹.

| Conflit | Intimidation | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue.Le conflit peut entraîner des gestes de violence.Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue.Les personnes sont sur un pied d'égalité. | <ul style="list-style-type: none">Rapport de force entre deux ou plusieurs élèves.L'un agresse l'autre volontairement ou non. | Une personne ou un groupe qui domine |
| <ul style="list-style-type: none">Aucune victime identifiable, même si les deux peuvent se sentir perdants.Les personnes sont libres de donner leur version ou de défendre leur point de vue. | <ul style="list-style-type: none">L'élève qui intimide veut gagner.Il cherche à dominer l'autre. Intimidateur(s) a un avantage (par exemple, plus grand, plus vieux, plus populaire, plus nombreux).Rapport de force inégal.Une personne ou un groupe qui domine. | Présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation |
| <ul style="list-style-type: none">Conflit peut se poursuivre si n'est pas résolu.Se règle par la négociation ou la médiation. | <ul style="list-style-type: none">L'intimidateur sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre.Il se justifie (dénì, banalisation, etc.).L'élève qui est victime est contraint à l'impuissance.Il peut rester silencieux, peut assumer les torts ou protège parfois l'agresseur.On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter.Il peut aussi être envahi par un sentiment de honte ou de désespoir.Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation. | Répétition des actes |

¹ Tiré du protocole contre la violence et l'intimidation de la commission scolaire des Samares, inspiré du protocole d'interventions sur la violence et l'intimidation de la Commission scolaire des Hauts-Cantons.